

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE LE 1^{ER} FÉVRIER 2021, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 18 janvier 2021
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Politique de télétravail – adoption
 - 5.3 Adoption – règlement numéro 1229-4-2021 modifiant l'annexe « A » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de diminuer les taux d'intérêts annuels sur arréage de taxes et autres créances municipales et d'abolir la pénalité sur arréage de taxes
 - 5.4 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 868-2-2021 modifiant le règlement numéro 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières
 - 5.5 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1280-2021 décrétant l'emprunt d'une somme de 125 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts
 - 5.6 Certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements numéros 1181-1-2020 (travaux de prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel), 1273-2020 (résidences de tourisme dans les zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108), 1274-2020 (création de logements multigénérationnels) et 1275-2020 (réserve financière en matière de développement des infrastructures dans le secteur industriel)
 - 5.7 Résiliation – convention de prêt d'un caisson d'étaçonnement
 - 5.8 Radiation de créances
 - 5.9 50, avenue des Pivoines – subrogation légale et quittance – autorisation de signature
 - 5.10 Transferts budgétaires 2020
 - 5.11 Extrait du registre de déclaration de l'employé(e) en vertu du Code d'éthique et de déontologie – dépôt
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Adoption – règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
 - 6.2 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1282-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin

- 6.3 Ingénierie et surveillance des travaux de prolongement du réseau d'éclairage – rue Hubert – phase 2 – mandat
- 6.4 Étude d'avant-projet relative au réaménagement du segment de la rue Gauthier nord entre le passage à niveau et la rue Coulombe – mandat
- 6.5 Contrôleur d'épandage de sel – acquisition
- 6.6 Stabilisation de la rive – rue Gauthier nord – Les Excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement 2
- 6.7 Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – Jobert inc. – certificat de paiement no 4
- 6.8 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 6

- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
- 7.1 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement de citation numéro 1281-2021 visant à reconnaître et à préserver la valeur patrimoniale du carrefour culturel
- 7.2 Utilisation d'une partie du lot 4 924 849 à une fin autre qu'agricole – aménagement d'un puits – 160, rang de la Deuxième-Chaloupe

- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.2 Engagement à l'achat local et mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA)

- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
- 9.1 Réaménagement – bureau du Service des loisirs et des saines habitudes de vie
- 9.2 Complexe multisports – représentant comité de travail – nomination
- 9.3 École des Prairies – utilisation du chalet des loisirs – entente – autorisation de signature
- 9.4 Demande de location du terrain de soccer – Ultimate frisbee de Joliette
- 9.5 Baseball – tarification 2021
- 9.6 Soccer – tarification 2021

- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 10.1 Entente annuelle avec CFNJ – renouvellement
- 10.2 Recensement de la population de 2021 – Statistique Canada – appui
- 10.3 Achat d'espace publicitaire – bulletin « Nos sources » – Société de généalogie de Lanaudière
- 10.4 École de musique Fernand Lindsay – inscriptions automne 2020 – recommandation de paiement

- 11. AUTRES SUJETS**

- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

033-02-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 18 janvier 2021

034-02-2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

035-02-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 18 janvier au 1^{er} février 2021 inclusivement et totalisant une somme de 362 817,06 \$.

5.2 Politique de télétravail – adoption

036-02-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopte la Politique de télétravail telle que présentée par la Commission des finances et des ressources humaines;

Que cette politique constitue un projet-pilote jusqu'au 31 décembre 2021, lequel projet sera évalué à son échéance.

5.3 Adoption – règlement numéro 1229-4-2021 modifiant l'annexe « A » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de diminuer les taux d'intérêts annuels sur arrérage de taxes et autres créances municipales et d'abolir la pénalité sur arrérage de taxes

037-02-2021

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1229-4-2021 ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 18 janvier 2021 concernant le règlement numéro 1229-4-2021 modifiant l'annexe « A » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de diminuer les taux d'intérêts annuels sur arrérage de taxes et autres créances municipales et d'abolir la pénalité sur arrérage de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, le règlement numéro 1229-4-2021 modifiant l'annexe « A » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de diminuer les taux d'intérêts annuels sur arrérage de taxes et autres créances municipales et d'abolir la pénalité sur arrérage de taxes;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.4 Avis de motion – règlement numéro 868-2-2021 modifiant le règlement numéro 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières

038-02-2021

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 868-2-2021 modifiant le règlement numéro 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 868-2-2021 modifiant le règlement numéro 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières

039-02-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 868-2-2021 modifiant le règlement numéro 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1280-2021 décrétant l'emprunt d'une somme de 125 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts

040-02-2021

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1280-2021 décrétant l'emprunt d'une somme de 125 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1280-2021 décrétant l'emprunt d'une somme de 125 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts

041-02-2021

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro 1280-2021 décrétant l'emprunt d'une somme de 125 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts.

5.6 Certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements numéros 1181-1-2020 (travaux de prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel), 1273-2020 (résidences de tourisme dans les zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108), 1274-2020 (création de logements multigénérationnels) et 1275-2020 (réserve financière en matière de développement des infrastructures dans le secteur industriel)

Me Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière, dépose les certificats relatifs aux procédures d'enregistrement concernant les règlements numéros :

- 1181-1-2020 modifiant le règlement 1181-2017 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des infrastructures municipales (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, voirie, éclairage, etc.) dans le secteur industriel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 781 912 \$ à cette fin;
- 1273-2020 modifiant certaines dispositions du règlement 835-2006 sur les usages conditionnels et établissant les critères permettant d'autoriser conditionnellement les résidences de tourisme dans les zones R-4 101, VILL-102, VILL-104 et R-1 108;
- 1274-2020 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990 visant à modifier les règles associées au logement accessoire et à démocratiser la création de logements multigénérationnels;
- 1275-2020 constituant une réserve financière en matière de développement des infrastructures en lien avec le règlement 1181-2017 et ses amendements dans le secteur industriel.

5.7 Résiliation – convention de prêt d'un caisson d'étaçonnement

042-02-2021

ATTENDU QUE le 21 janvier 2002, la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies a signé une convention avec la municipalité de Crabtree, laquelle prévoit que Notre-Dame-des-Prairies accepte de prêter gratuitement à Crabtree son caisson d'étaçonnement lorsqu'il n'est pas affecté à des travaux sur son territoire;

ATTENDU QUE l'entente est renouvelable automatiquement, à moins d'avis contraire de l'une ou l'autre des parties, un mois avant la date de renouvellement;

ATTENDU QU'après vérification auprès du service des travaux publics, il appert que le modèle de caisson d'étaçonnement que possède la Ville n'est plus le même, et que la municipalité de Crabtree a acquis son propre caisson il y a plus ou moins dix ans;

ATTENDU la recommandation en date du 18 janvier 2021 de madame Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies avise la municipalité de Crabtree qu'elle désire mettre fin à la convention de prêt du caisson d'étanchonnement.

043-02-2021

5.8 Radiation de créances

ATTENDU QUE certains comptes de taxes émis entre 2012 et 2017 restent impayés et ce, malgré le fait que des états de compte ainsi que des lettres recommandées aient été transmis aux débiteurs de façon régulière;

ATTENDU QUE les possibilités de recouvrement de ces comptes sont nulles en raison de la prescription;

ATTENDU la recommandation du 18 janvier 2021 de madame Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De radier les comptes suivants des livres de la Ville, à savoir :

Lot	Date d'échéance	Montant (capital)
4 925 014	2013-02-25	0,21 \$
	2014-02-20	28,43 \$
	2015-02-23	28,43 \$
	2016-03-07	29,71 \$
	2017-03-15	39,12 \$
4 925 523	2012-02-22	7,19 \$
	2013-02-25	7,15 \$
	2014-02-20	14,54 \$
	2015-02-23	14,54 \$
	2016-03-07	15,20 \$
	2017-03-15	21,45 \$
4 925 260	2015-02-23	27,76 \$
	2016-03-07	29,02 \$
	2017-03-15	28,40 \$
4 927 404	2016-03-07	6,91 \$
	2017-03-15	6,94 \$
4 925 218	2016-03-07	49,75 \$
	2017-03-15	70,04 \$

5.9 50, avenue des Pivoines – subrogation légale et quittance – autorisation de signature

044-02-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies reconnaît avoir reçu de Élaina Ayotte inc., un paiement subrogatoire fait conformément à l'article 497(2) de la *Loi sur les cités et villes*, avec le consentement du propriétaire-débiteur, Renée Dénomée, pour le paiement de toutes sommes dues relativement aux taxes municipales échues, en capital, intérêts et pénalités, qui était garanti notamment par les hypothèques et recours suivants :

- Hypothèque légale résultant d'un jugement au montant original de 14 288,56\$, affectée à l'immeuble situé au 50, avenue des Pivoines, en faveur de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, et publiée au registre foncier, circonscription foncière de Joliette, le 10 février 2017, sous le numéro 22 894 666;

- Hypothèque légale résultant d'un jugement au montant originaire de 24 692,75\$, affectée à l'immeuble situé au 50, avenue des Pivoines, en faveur de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, et publiée au registre foncier, circonscription foncière de Joliette, le 6 août 2020, sous le numéro 25 590 021;
- Préavis d'exercice, vente sous contrôle de justice, par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, affecté à l'immeuble situé au 50, avenue des Pivoines et publié au registre foncier, circonscription foncière de Joliette, le 5 octobre 2020, sous le numéro 25 736 649.

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de signer un acte de déclaration dans le but de faire constater la subrogation légale qui s'est opérée à son profit au moyen du paiement précité, le tout conformément aux articles 1656 et 3004 du *Code civil du Québec*;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies reconnaît avoir reçu toutes sommes dues aux termes des actes ci-dessus mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies consent à la radiation de l'inscription de tous droits hypothécaires et préavis d'exercice créés en sa faveur aux termes des actes ci-dessus relatés;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution, notamment un avis pour constater une subrogation légale et quittance.

5.10 Transferts budgétaires 2020

045-02-2021

ATTENDU l'adoption par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies du règlement 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser, conformément au règlement 1227-2018 sur la délégation de certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés municipaux, une liste supplémentaire d'amendements budgétaires supérieurs à 10 000 \$ pour l'exercice 2020, tel que déposée par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 25 janvier 2021.

5.11 Extrait du registre de déclaration de l'employé(e) en vertu du Code d'éthique et de déontologie – dépôt

Monsieur Serge Landreville dépose, conformément à l'article 8.5.2 du règlement numéro 1033-2012 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, un extrait du registre contenant la déclaration de l'employée en vertu du code d'éthique et de déontologie relativement à la réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage reçu.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption – règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1279-2021 ainsi que sa portée.

046-02-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 18 janvier 2021 concernant le règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1279-2021 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

6.2 Avis de motion – règlement numéro 1282-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin

047-02-2021

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1282-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1282-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin

048-02-2021

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement d'emprunt numéro 1282-2021 décrétant des travaux d'éclairage de la rue Hubert et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 169 400 \$ à cette fin.

6.3 Ingénierie et surveillance des travaux de prolongement du réseau d'éclairage – rue Hubert – phase 2 – mandat

049-02-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux d'infrastructure relativement à la dernière phase de la rue Hubert, soit la mise en place des conduits d'alimentation et des bases des luminaires du réseau d'éclairage, le tout devant être réalisé avant la mise en forme finale et le terrassement des noues végétalisées hors chaussée (réseau pluvial) et la mise en place de la dernière couche de pavage;

ATTENDU l'offre de services soumise par GBi Experts-Conseil inc. relativement à ces travaux d'ingénierie et de surveillance des travaux;

ATTENDU QUE monsieur Serge Adam, recommande, dans sa note du 6 janvier 2021, de retenir les services de GBi Experts-Conseil inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de GBi Experts-Conseil inc. pour procéder à des travaux d'infrastructure et de surveillance des travaux relativement à la dernière phase de la rue Hubert, le tout selon la soumission datée du 18 janvier 2021 au montant de 10 750 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

6.4 Étude d'avant-projet relative au réaménagement du segment de la rue Gauthier nord entre le passage à niveau et la rue Coulombe – mandat

050-02-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir une étude d'avant-projet relative au réaménagement du segment de la rue Gauthier nord, entre le passage à niveau et la rue Coulombe;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour procéder à l'étude d'avant-projet relative au réaménagement du segment de la rue Gauthier nord, entre le passage à niveau et la rue Coulombe, le tout selon l'offre de services à taux horaires datée du 20 janvier 2021, pour un montant maximum de 21 700 \$, taxes en sus;

D'autoriser monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

051-02-2021

6.5 Contrôleur d'épandage de sel – acquisition

ATTENDU QUE le service des travaux publics a procédé en décembre 2020 à des recherches pour faire l'acquisition d'un contrôleur d'épandage de sel pour le déglacage, pour la saison 2020-2021, afin d'utiliser les abrasifs de façon plus adéquate;

ATTENDU QUE pour la disponibilité de l'équipement nécessaire, le directeur du service des travaux publics, monsieur Benoît Marsolais, a retenu la proposition d'ACE, Accent Contrôles Électroniques inc. au montant de 6 234,50 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation du 13 janvier 2021 de madame Nicole Perreault, directrice des finances et trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner la décision du service des travaux publics de retenir la proposition d'ACE, Accent Contrôles Électroniques inc. pour l'acquisition d'un ensemble contrôleur d'épandage Ecobite II pour la somme de 6 234,50 \$, taxes en sus;

De procéder à l'installation du contrôleur d'épandage de sel sur le véhicule GMC C850, 6 roues, année 2005.

052-02-2021

6.6 Stabilisation de la rive – rue Gauthier nord – Les Excavations Michel Chartier inc. – certificat de paiement 2

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Excavations Michel Chartier inc. l'exécution de travaux de stabilisation des berges dans le secteur riverain de la rivière L'Assomption;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Alain Tansery, ingénieur junior de Parallèle 54 Expert-Conseil inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 18 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Excavations Michel Chartier inc. la somme de 11 592,71 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1231-2019.

6.7 Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – Jobert inc. – certificat de paiement no 4

053-02-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Jobert inc. l'exécution de travaux dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jonathan Désy, ingénieur de CLA Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 22 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Jobert inc. la somme de 27 697,05 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1235-2019.

6.8 Prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires) – Généreux construction inc. – certificat de paiement no 6

054-02-2021

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent (rue des Affaires);

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 6 et en recommande le paiement dans sa lettre du 20 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 38 231,87 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1181-2017.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Avis de motion – règlement de citation numéro 1281-2021 visant à reconnaître et à préserver la valeur patrimoniale du carrefour culturel

055-02-2021

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement de citation numéro 1281-2021 visant à reconnaître et à préserver la valeur patrimoniale du carrefour culturel.

Dépôt et adoption – projet de règlement de citation numéro 1281-2021 visant à reconnaître et à préserver la valeur patrimoniale du carrefour culturel

056-02-2021

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement de citation numéro 1281-2021 visant à reconnaître et à préserver la valeur patrimoniale du carrefour culturel.

7.2 Utilisation d'une partie du lot 4 924 849 à une fin autre qu'agricole – aménagement d'un puits – 160, rang de la Deuxième-Chaloupe

057-02-2021

ATTENDU QU'une demande d'autorisation déposée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* est sujette à une recommandation de la municipalité locale, motivée eu égard des critères prévus à l'article 62 et ce, en vertu de l'article 58.1 de ladite loi;

ATTENDU QUE demande est faite au conseil par monsieur Claude Laporte, au nom de la société Connexland inc., de recommander favorablement auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande de l'entreprise visant à permettre l'utilisation d'une partie du lot 4 924 849 du Cadastre du Québec à une fin autre que l'agriculture dans le but d'y aménager un puits destiné à desservir le 160, rang de la Deuxième-Chaloupe;

ATTENDU QUE le lot en question possède un sol de classe 2 et 4, soumis à des limitations en raison de la surabondance en eau;

ATTENDU QUE l'emplacement visé par la demande pourrait être utilisé à des fins d'agriculture, mais qu'il demeure, en raison de sa proximité à la voie ferrée, un emplacement sujet à des contraintes limitant la pratique de l'agriculture et réduisant l'impact des distances séparatrices prévues par le Q-2, r.35.2;

ATTENDU QUE le rayon de 30 mètres aura une incidence sur la culture s'effectuant à proximité, mais que cette conséquence sera limitée au rayon en place, et ne devrait avoir qu'une incidence limitée sur le développement à long terme de l'agriculture;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré par force de répétition qu'il lui est impossible d'implanter un puits à vocation résidentielle, qui soit sécuritaire pour la consommation humaine, à l'intérieur des emplacements déjà autorisés aux fins d'être utilisés à une fin autre que l'agriculture situé à proximité de la résidence à desservir;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole n'est pas mise en péril par cette autorisation;

ATTENDU QUE le prélèvement de l'eau n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources destinées à l'agriculture ou sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE les alternatives permettant d'offrir à cette résidence une alimentation en eau adéquate pour la consommation humaine impliqueraient la réalisation d'un réseau d'aqueduc municipal d'une distance minimale de 1,5 kilomètre afin de desservir la résidence et que cette alternative engendrerait des impacts financiers majeurs pour les 36 propriétaires situés en bordure du rang de la Deuxième-Chaloupe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'appuyer la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture déposée en faveur du groupe Connexland Inc. afin d'aménager un puits desservant la propriété située au 160, rang de la Deuxième-Chaloupe.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

058-02-2021

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 21 juin au 19 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation du 15 janvier 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 4 680 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 21 juin au 19 décembre 2020.

8.2 Engagement à l'achat local et mise en oeuvre du plan de développement de la zone agricole (PDZA)

059-02-2021

ATTENDU QUE la MRC de Joliette, dont fait partie la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, a adopté un Plan de développement de sa zone agricole (PDZA) le 7 avril 2020;

ATTENDU QUE le plan d'action comprend une action relative à l'achat local;

ATTENDU QUE les membres du conseil jugent opportun d'aider les entreprises locales à faire face aux impacts économiques négatifs liés à la pandémie de la Covid-19 en effectuant les achats bioalimentaires localement;

ATTENDU la démarche du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à favoriser l'achat lanaudois lors des différentes rencontres en privilégiant les aliments produits ou préparés dans Lanaudière, les menus intégrant les produits lanaudois, les entreprises utilisant ou fournissant des produits lanaudois et les entreprises adhérant aux campagnes « Goûtez Lanaudière! » en plus d'afficher les aliments locaux lors de ces événements;

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à adopter des pratiques plus écoresponsables lors de ces événements;

Que copie conforme de la présente résolution soit acheminée à madame Karine Charpentier, directrice adjointe du CDBL.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Réaménagement – bureau du Service des loisirs et des saines habitudes de vie

060-02-2021

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au réaménagement du bureau du service des loisirs et des saines habitudes de vie, notamment afin de permettre un meilleur accès pour les poussettes et chaises roulantes au comptoir de la réception et afin d'optimiser l'ergonomie du bureau;

ATTENDU la recommandation du 25 janvier 2021 de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du développement culturel, des loisirs et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le réaménagement du bureau du service des loisirs et des saines habitudes de vie tel que proposé par monsieur Mathieu Lagacé, directeur du développement culturel, des loisirs et des communications;

De procéder à l'acquisition de mobilier de bureau auprès de Landry inc. pour la somme de 7 500,05 \$, taxes en sus.

9.2 Complexe multisports – représentant comité de travail – nomination

061-02-2021

ATTENDU QUE le 14 avril 2010, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies signait un protocole d'entente prévoyant une contribution monétaire en échange de temps d'utilisation du Centre multisports de Lanaudière;

ATTENDU QUE le 2 novembre 2016, la Ville signait l'entente de location à la suite de l'ouverture du centre multisports;

ATTENDU QU'un comité de travail a été formé des représentants de chacune des villes ayant contribué au projet ainsi que des représentants de la commission scolaire;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 551-11-2016, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies nommait madame Marie-Andrée Breault en tant que représentante de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies sur le comité de travail et madame Amélie Arbour en tant que substitut en cas d'absence de la représentante et ce, dans l'application du protocole d'entente du centre multisports;

ATTENDU la recommandation de monsieur Mathieu Lagacé, directeur du développement culturel, des loisirs et des communications, en date du 21 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que monsieur Mathieu Lagacé, directeur du développement culturel, des loisirs et des communications, soit nommé en remplacement de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie, sur le comité de travail en tant que substitut.

9.3 École des Prairies – utilisation du chalet des loisirs – entente – autorisation de signature

062-02-2021

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la possibilité d'utiliser le chalet des loisirs lors des cours d'éducation physique afin de mettre les patins et utiliser les salles de bain;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies consent à cette demande et désire faire signer une entente précisant les mesures devant être mises en place en temps de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la recommandation du 22 janvier 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter les termes de l'entente à intervenir avec Le Centre de services scolaire des Samares précisant les mesures devant être mises en place en temps de pandémie de la COVID-19 concernant l'utilisation du chalet des loisirs;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

9.4 Demande de location du terrain de soccer – Ultimate frisbee de Joliette

063-02-2021

ATTENDU QUE l'association d'Ultimate Joliette est un organisme à but non lucratif légalement constitué qui offre des activités d'ultimate frisbee pour les adultes, principalement du Nord de Lanaudière;

ATTENDU QUE l'association demande à la Ville l'accès à un terrain éclairé un soir de semaine;

ATTENDU la recommandation du 22 janvier 2021 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'offrir gratuitement la location du terrain de soccer les vendredis soirs pour l'été 2021 à l'association d'Ultimate Joliette;

Que ce projet constitue un projet-pilote, lequel sera évalué à la fin de la saison estivale 2021.

9.5 Baseball – tarification 2021

064-02-2021

ATTENDU QUE le Club de baseball Lanaudière Nord a soumis sa tarification pour la saison de baseball 2021;

ATTENDU la recommandation du 22 janvier 2021 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le baseball soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'y inscrivent;

QUE la politique familiale s'applique au 2^e enfant (25 %) et au 3^e enfant et plus (50 %) d'une même famille pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'inscrivent au baseball;

QUE la tarification du baseball pour la saison 2021 soit la suivante :

DIVISION	TARIF EXTÉRIEUR	TARIF LOCAL
Rallye-Cap	140 \$	90 \$
9U	290 \$	230 \$
11U	290 \$	230 \$
13U	290 \$	230 \$
15U	315 \$	255 \$
16UF	315 \$	255 \$
18U	330 \$	270 \$
21UF	330 \$	270 \$

065-02-2021

9.6 Soccer – tarification 2021

ATTENDU QUE la Ville avait, par la résolution numéro 620-12-2020, accepté la tarification du soccer 2021;

ATTENDU QU'après vérification des chiffres et l'annulation des activités d'hiver, l'association de soccer Noir et Or a décidé d'augmenter les frais d'inscriptions pour tous au montant de 10 \$;

ATTENDU la recommandation du 22 janvier 2021 de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'abroger la résolution numéro 620-12-2020 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire du 7 décembre 2020;

QUE le soccer pour la saison 2021 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'inscrivent dans la catégorie récréative;

QUE la politique familiale s'applique au 2^e enfant (25 %) et au 3^e enfant et plus (50 %) pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'inscrivent dans la catégorie récréative;

Que les jeunes s'inscrivant dans la catégorie compétitive devront assumer la différence;

QUE la tarification applicable est la suivante :

Catégories	Programmes	Tarifs pour
U4-U6	Mini-soccer	200 \$
U7	Centre développement 2	260 \$
U8	Centre développement 2	280 \$
U8	Centre développement 3	355 \$
U9 à U12	Centre développement 2	280 \$
U9 à U12	Centre développement 3	395 \$
U13 à U18	Local (compétitif, même tarif mais surcharge aux parents)	280 \$
U9 à U16	Soccer de rue	200 \$

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Entente annuelle avec CFNJ – renouvellement

066-02-2021

ATTENDU QUE l'émission Lanaudière & compagnie, dans laquelle était diffusée une chronique de la Ville, a été retirée des ondes par manque de financement;

ATTENDU QUE CFNJ a tout de même proposé à l'animateur Michel Harnois de poursuivre la chronique de la Ville jusqu'au mois de juin, au même jour et à la même heure;

ATTENDU QUE le montant demandé jusqu'au mois de juin est de 2 200 \$ au lieu de 4 300 \$;

ATTENDU la recommandation datée du 18 janvier 2021 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter l'entente pour la diffusion d'une chronique par semaine sur les ondes de CFNJ et ce, jusqu'au mois de juin 2021, au montant de 2 200 \$;

D'autoriser madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications, à signer pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite entente.

10.2 Recensement de la population de 2021 – Statistique Canada – appui

067-02-2021

ATTENDU QUE depuis plus d'un siècle, la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays et sur ce qui compte pour elle;

ATTENDU QUE la population se fie aux tendances socioéconomiques clés et à l'analyse des données du recensement pour prendre d'importantes décisions qui ont une incidence directe sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises;

ATTENDU QU'en réponse à la pandémie de la COVID-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire;

ATTENDU QUE Statistique Canada embauchera environ 32 000 personnes partout au pays pour aider à la collecte des données du recensement et qu'il y aurait lieu d'aviser et d'informer la collectivité de ces possibilités d'emplois;

ATTENDU QUE les efforts pour encourager les citoyens et les citoyennes à remplir leur questionnaire du recensement auront une incidence directe sur la collecte des données nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

ATTENDU QU'en ce sens, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire appuyer Statistique Canada afin de mieux faire connaître le recensement aux Prairiquois et Prairiquoises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les Prairiquois et Prairiquoises à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca, les données du recensement exactes et complètes soutenant des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

10.3 Achat d'espace publicitaire – bulletin « Nos sources » – Société de généalogie de Lanaudière

068-02-2021

ATTENDU QUE la Société de généalogie de Lanaudière souligne ses 40 ans en 2021;

ATTENDU QUE la Société a perdu de nombreux revenus à cause de la pandémie;

ATTENDU QUE le bulletin trimestriel « Nos sources » rejoint 400 membres dont une trentaine de Prairiquois et Prairiquoises;

ATTENDU la recommandation datée du 18 janvier 2021 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'achat d'une demi-page dans les quatre parutions de 2021 du bulletin « Nos Sources » de la Société de généalogie de Lanaudière, pour un montant total de 275\$.

10.4 École de musique Fernand Lindsay – inscriptions automne 2020 – recommandation de paiement

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêts sur le présent sujet, la conseillère Mylène Allary s'abstient de participer aux délibérations.

069-02-2021

ATTENDU QUE l'École de musique Fernand Lindsay a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits à l'automne 2020;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service du développement culturel, des loisirs et des communications, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 21 janvier 2021, le paiement d'un total de 8 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse à l'École de musique Fernand Lindsay sa contribution sur les inscriptions de l'automne 2020 totalisant 400 \$.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

070-02-2021

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 56.

Me Audrey Chevrette
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse